

Nombre de conseillers

Département de l'Yonne

En exercice : 13

Commune de MALIGNY

Présents : 11

Votants : 13

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

Etaient présents : Mrs François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Mme Sylvie SEGAULT, Mrs Pierrick LAROCHE, Bruno DI-BLAS, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU, Luc NOLET

Absents : Mme Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à M. François TURCIN) ; Mme Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à M. Olivier SAVARY)

Secrétaire de séance : M. François TURCIN

n° 2024-11/10.04-05

Affectation du résultat 2023

A la clôture de l'exercice 2023 apparaît un déficit d'investissement de - 186 262,66 € qu'il convient de couvrir.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de 664 738,02 €, il est proposé de virer la somme de 186 262,66 € sur le compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé). Le solde soit 478 475,36 € est repris en recettes de fonctionnement sur le compte 002 (résultat antérieur reporté).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

- virer la somme de 186 262,66 € sur le compte 1068 (recettes - section d'investissement)
- reprendre le solde de 478 475,36 € sur le compte 002 (recettes - section de fonctionnement)

Envoyé en préfecture le 20/04/2024

Reçu en préfecture le 20/04/2024

Publié le

ID : 089-218902427-20240410-202411100405-DE

S²LO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

M. TURCIN François,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,